



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 9 mars 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-159

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 20 ET 27 JANVIER, 3, 17 ET 24 FÉVRIER 2016 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 26 JANVIER ET 16 FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 20 et 27 janvier, 3, 17 et 24 février 2016 ainsi que des séances spéciales tenues les 26 janvier et 16 février 2016 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2016-160\*

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE MUNICIPALE AU PROJET DOMAINE DU MARAIS, PHASE 1 - 1240, RUE NOTRE-DAME, 1298-1304, BOULEVARD MALONEY EST ET 167-187, RUE JEANNINE-GRÉGOIRE-ROSS - PROGRAMME ACCÈSLOGIS - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - JEAN LESSARD ET MARC CARRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2015-21 du 20 janvier 2015, confirmait sa participation financière pour la réalisation d'un projet de 30 logements abordables et communautaires, devant se réaliser par l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain, sur un terrain situé au 1240, rue Notre-Dame, 1298-1304, boulevard Maloney Est et 167-187, rue Jeannine-Grégoire-Ross;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a soumis sa demande d'aide financière afin de confirmer la contribution municipale de 15 %, tel que requis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est associée au traitement de la demande d'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la Ville de Gatineau, comme Ville mandataire du programme AccèsLogis, permet de confirmer la contribution municipale requise pour permettre la réalisation du projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 293 737 \$, à la réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec et sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable, à l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain, à l'attention de madame Danielle Gagnon, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5;
- d'accepter de remettre la deuxième portion de la contribution financière municipale, qui ne pourra être supérieure à la différence du montant remis du montant réservé de 587 475 \$, à la fin des travaux lors du dépôt de la demande d'ajustement des intérêts et suivant la présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- de s'engager auprès de la Société d'habitation du Québec à défrayer, pour une période de cinq ans, les 15 suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962 - Office municipal d'habitation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63221-972	587 475 \$	Règlement numéro 740-2013 - AccèsLogis 2013-2014 – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2016-161**

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE COCHRANE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Cochrane, dossier RS-16-07, comme illustré au plan numéro CRO-16-35 du 5 février 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Cochrane	Est	Entre le chemin d'Aylmer et la rue Holmes	7 h à 17 h Lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et conformément au plan numéro CRO-16-35 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-162

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DU CONTRAT D'UN MONTANT DE 8 117,23 \$ - WSP CANADA INC. - SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES PROJETS DE RÉFECTION DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES, DU MANOIR-DES-TEMBLES-VAL-TÉTREAU, DU LAC BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JOSÉE LACASSE, RICHARD M. BÉGIN, JOCELYN BLONDIN, JEAN-FRANÇOIS LEBLANC ET JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-752 du 11 juin 2014, adjugeait à la firme WSP Canada inc. un contrat pour des services professionnels d'ingénierie en éclairage (préparation des plans et devis et de surveillance des travaux) d'un montant de 50 129,10 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 128515 a été autorisée pour un premier ajustement d'un montant de 4 957,72 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP Canada inc. a déposé des demandes de coûts supplémentaires d'un montant de 3 159,51 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des demandes de coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 128515 d'un montant de 4 957,72 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 3 159,51 \$ incluant les taxes, qui représente les honoraires professionnels supplémentaires, dans le cadre du projet de services professionnels d'ingénierie en éclairage, portant ainsi l'ajustement final à un montant de 8 117,23 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 58 246,33 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-015-05067	2 885,05 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs – Belmont – Travaux électriques
04-13493	137,40 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	137,06 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-163\*

**DÉPÔT DU BILAN 2015 ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2014-2015-2016 POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale rend obligatoire l'adoption d'un plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur l'accessibilité universelle a recommandé, à la rencontre du 10 décembre 2015, le dépôt du bilan 2015 et l'adoption du plan d'action triennal 2014-2015-2016 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le dépôt du bilan 2015 pour l'intégration des personnes handicapées;
- d'adopter le plan d'action triennal 2014-2015-2016 pour l'intégration des personnes handicapées;
- de reporter à l'étude du budget 2017 l'adoption des sommes nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action 2017.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action triennal 2014-2015-2016 est établi à 281 340 \$. Une somme de 93 780 \$ est prévue au budget de l'année 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59110 - Programme d'accessibilité universelle.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2016-164\*

**AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 9 JUIN 2016 - IMPÔT FONCIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 9 juin 2016, à 10 h, et tous les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées préparée par le Service des finances le 9 février 2016;
- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du directeur du Service des finances et trésorier, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées :

6136-56-1209  
6333-58-0448  
6434-22-3386  
8945-17-6069  
9049-71-4241

- d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de la vente, les immeubles dont les propriétaires apparaissent à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées et qui auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la vente des immeubles pour taxes impayées, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes;
- d'autoriser les représentants du Service des biens immobiliers à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau, des immeubles faisant partie de la liste de propriétés adoptée par le comité exécutif et pouvant être nécessaires dans le cadre de divers projets municipaux et futurs ou pour des fins de réserves foncières;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même la réserve « Acquisitions de propriétés » les sommes requises afin de donner suite à la présente. Cependant, advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année, le trésorier est autorisé à puiser ces mêmes sommes à même les produits de disposition de propriétés de l'année courante.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2016-165

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER  
PD NUMÉRO 6 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 AINSI QUE LA LISTE  
DES EMBAUCHES NUMÉRO 5**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que la liste des embauches numéro 5 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	479 717,32 \$	8 au 12 février 2016
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	5 501,57 \$	8 au 12 février 2016
Liste des embauches numéro 5	Embauches de personnel temporaire	205 953,20 \$	31 janvier au 6 février 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-166**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 POUR UN MONTANT TOTAL DE 355 207 \$ POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 FÉVRIER 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 355 207 \$ pour la période du 4 au 10 février 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-167**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 6**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 6 ainsi que la liste des embauches numéro 6 :

<b>Numéro des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	576 236,98 \$	15 au 19 février 2016
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	3 102,71 \$	15 au 19 février 2016
Liste des embauches numéro 6	Embauches de personnel temporaire	362 142,06 \$	7 au 13 février 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

Adoptée

**CE-2016-168**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 POUR UN MONTANT TOTAL DE 286 531,23 \$ POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 17 FÉVRIER 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant de 286 561,23 \$ pour la période du 11 au 17 février 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-169\*

**PROJET PILOTE UN VÉLO, UNE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un Vélo, une ville répond au programme du conseil, notamment en matière d'économie sociale et de déplacements alternatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un Vélo, une ville répond aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que du Plan de déplacements durables en matière de déplacements actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un Vélo, une ville répond aux objectifs de la Politique du patrimoine en matière de diffusion du patrimoine bâti de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un Vélo, une ville répond aux objectifs du plan d'action Gatineau, Municipalité amie des aînés 2013-2016, en matière de transport, de relations intergénérationnelles et de lutte contre l'âgisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le service offert par Un Vélo, une ville a connu beaucoup de succès en 2015 auprès des aînés du secteur Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le renouvellement du protocole d'entente entre Un Vélo, une ville et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente sur les conditions générales de vente relatives à l'édition 2016 du service Un Vélo, une ville afin de donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à émettre, sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le centre de services de Gatineau, un chèque au montant de 25 984,35 \$ à l'organisation Un Vélo, une ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16006-001	23 727,17 \$	Projet Vélo
04-13493	1 130,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 127,18 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2016-170

**SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - ACTIVITÉS 2016 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Serge Bertrand, président, 18, Impasse du Solano, Gatineau, Québec, J9A 0A9, à titre de subvention pour les activités annuelles 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	6 000 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay - District électoral du Plateau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-171

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE DENIS  
AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef aux opérations (poste INC-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres) du Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Denis au poste de chef aux opérations (poste numéro INC-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres) du Service de sécurité incendie sous la gouverne du chef de division, opérations et équipes spécialisées.

De plus, le salaire de monsieur Stéphane Denis est établi selon la politique salariale des employés cadres pompiers de la Ville de Gatineau.

Monsieur Stéphane Denis sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Stéphane Denis est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-117 - Opérations incendie - Réguliers - État-major - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-172\*

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2016-54 - ENGAGEMENT À  
L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES GARAND AU POSTE DE  
DIRECTEUR ADJOINT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-54 du 26 janvier 2016, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gilles Garand au poste de directeur adjoint au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 janvier 2016, monsieur Gilles Garand avisait le Service des ressources humaines qu'il se désistait du poste :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge la résolution numéro CE-2016-54 du 26 janvier 2016 et recommande au conseil d'abroger la résolution numéro CM-2016-87 du 26 janvier 2016 suite au désistement de monsieur Gilles Garand au poste de directeur adjoint au Service des travaux publics.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2016-173**

**FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 109827**

**CONSIDÉRANT QU'**une démarche administrative a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions quant à la démarche administrative;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent la présente recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le congédiement de l'employé numéro 109827.

Adoptée

**CE-2016-174\***

**VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 5 219 566 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PLACE DE LA CITÉ - 9266569 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 219 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant un terrain vacant situé au coin des boulevards de la Cité et du Carrefour;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 mars 2013, la Ville de Gatineau publiait, dans le cadre du développement du pôle de la Cité, un appel de propositions dans le but de vendre ce lot pour la construction d'au moins deux bâtiments à usages mixtes résidentiels et commerciaux;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune proposition n'ayant été reçue, le Service des biens immobiliers a, par la suite, entamé des démarches de gré à gré avec divers promoteurs afin de sonder leur intérêt pour l'acquisition et le développement de la Place de la Cité, plus précisément le lot 5 219 566 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 9266569 Canada inc., représentée par monsieur Nader Dormani, s'est montrée intéressée par le projet et que suite aux nombreuses discussions et négociations, l'entreprise 9266569 Canada inc. a déposé, le 14 mai 2015, une offre d'achat proposant d'acquérir le lot 5 219 566 du cadastre du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'offre d'achat et vendre de gré à gré le lot 5 219 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 16 507,8 m<sup>2</sup>, au montant de 2 200 000 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise 9266569 Canada inc., aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'offre d'achat négociée et dûment signée le 14 mai 2015;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à l'offre d'achat, si requis;
- d'autoriser le trésorier à utiliser le produit de la vente du lot 5 219 566 du cadastre du Québec, soit un montant de 2 200 000 \$, pour rembourser une partie du règlement d'emprunt utilisé dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et à effectuer les écritures comptables à cet effet;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de l'entreprise 9266569 Canada inc., à confisquer le dépôt de 10 % en garantie de l'obligation de construction, ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de l'entreprise 9266569 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la main levée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif